

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 NOVEMBRE

M. Paul de Cassagnac, dont la vaillance et l'esprit ne se lassent pas, vient de frapper un coup si juste, si à propos, et qui traduit si bien ce que pensent la grande majorité des électeurs, que nous ne résistons pas au plaisir de donner la première place à l'article que nous avons trouvé dans l'*Autorité*.

A VINGT-CINQ FRANCS

Dans la réunion quelque peu tumultueuse récemment tenue à Lyon, et où notre collègue, M. Millerand, a commencé la fusion entre les radicaux et les socialistes, en vue des prochaines élections générales, les anarchistes ont crié : « Donnez vos vingt-cinq francs par jour ! »

Ce cri est désagréable, mais il est légitime.

Et il cingle en plein visage les radicaux bourgeois de la Chambre, qui jouent au socialisme.

Ils sont comme cela quelques-uns, au Palais-Bourbon, qui amènent les ouvriers contre les patrons, attisent les grèves, sont cause que pendant des mois les ouvriers crévent de faim, et qui vont, comme M. Millerand, jusqu'à provoquer la grève universelle, mais se gardent bien, eux, de se mettre en grève et de partager la misère à laquelle ils poussent les ouvriers.

Nous ne voulons nommer personne.

Mais parmi ces fauteurs de grèves, ces frères de l'ouvrier malheureux, nous connaissons des députés de la gauche radicale qui ne viennent à la Chambre qu'en coupé capitonné, ne portent que des souliers vernis, ont du linge exquis (Pelletan, ne vous fâchez pas, il ne s'agit pas de vous), vont à l'Opéra tous les soirs, en frac et cravate blanche, et sont les meilleurs clients des grands restaurateurs.

Faire du socialisme dans ces conditions-là, c'est commode, c'est même amusant.

Et mon excellent ami M. de Mun ne m'en voudra pas, si je constate qu'il ne porte pas de blouse, ne va pas chez le marchand de vin, et ne fréquente pas les chiffonniers, sur la situation desquels il ne manque jamais de s'attendrir.

Les socialistes de gauche et de droite s'apitoient sur les ouvriers congédiés, sur les ouvrières accouchées, sur les neuf ou dix heures de travail, en digérant un bon dîner entre deux cigares délicieux.

Mais les plus étonnants d'entre les socialistes, ce sont les radicaux bourgeois, ces hommes qui pour rien au monde ne sacrifieraient quoi que ce fût du confort de leur existence dorée, qui gagnent de l'argent en dehors de leur mandat de député, se font avec leur plume ou leur parole vingt-cinq mille francs de rentes, au bas mot, se donnent tous les plaisirs de la vie, affichent les goûts les plus artistiques, et daignent, par besoin électoral, prier leur aristocratie aux théories socialistes.

Il faut du socialisme en chambre, c'est le cas de le dire.

Mais ils se gardent bien de le pratiquer, dans ses conséquences.

Aux autres, à ceux qu'ils excitent, la faim,

le froid, l'insomnie, la femme qui n'a plus de lait pour l'enfant, le vieillard qui pleure, le buffet vide et le désespoir dans l'âme ; aux autres, la grève.

A eux les plaisirs, la fête, la noce.

Et de temps en temps ils vont voir comment ça marche dans la grève, et ne manquent point, alors, de descendre à l'hôtel le plus cosu et qui tient la meilleure table d'hôte.

Puis ils s'en retournent, convaincus qu'ils sont socialistes, et volontiers ils parleraient de leurs souffrances, si, dans la foule, une voix cruelle ne les rappelait à la réalité, en criant : « Donnez vos vingt-cinq francs par jour ! »

Fort heureux, encore, qu'ils ne fassent pas comme Culine et comme Lafargue, et qu'ils ne jettent pas les malheureux sous les balles, comme à Fourmies, alors qu'eux sont cachés dans les cafés !

Ce sont ces socialistes de l'aristocratie et de la bourgeoisie qui lancent, aujourd'hui, le peuple ouvrier contre le capital et l'industrie.

Mais, le peuple ouvrier, une fois parti, cherchera ses chefs ailleurs, dans ses rangs, où l'on ne gagne pas vingt-cinq francs par jour et le reste !

De telle sorte que les radicaux bourgeois n'auront que la responsabilité du mal social qu'ils auront fait, sans en avoir le bénéfice espéré.

Ils auront semé et ne récolteront pas.

PAUL DE CASSAGNAC.

La loi sur la Presse à la Chambre

Dès la reprise des débats sur la loi de la presse, nos députés paraissent moins ardents qu'ils ne l'étaient hier : l'hostilité des radicaux semble fléchir. La réponse de M. Loubet à M. de Mun a causé aux sectaires de la gauche une satisfaction qu'ils ne dissimulent point. Aussi paraissent-ils disposés à faire une entorse à ce précepte « principe républicain » sur la liberté de la presse.

Nous avons entendu dire que le « Comité d'études » du parti radical — c'est ainsi qu'on désigne ce nouveau groupe inspiré par MM. Clémenceau, Pelletan, Millerand — avait décidé que l'extrême-gauche pouvait, sans forfaire à l'honneur, voter les modifications demandées par le gouvernement à la loi sur la presse, en les tempérant toutefois par quelque amendement.

Mais nous croyons qu'il faut chercher ailleurs le mobile qui aurait déterminé l'évolution des radicaux. L'intérêt électoral, en effet, vous ne l'ignorez point, prime toute autre considération dans le parlement.

Or, on a fait observer, dans les conciliabules radicaux, que la chute du Cabinet serait imputée à l'opposition des gauches avancées, que le parti radical au pouvoir, avec M. Bourgeois ou Brisson ou tout autre de ses leaders, se trouverait aux prises avec des difficultés considérables pour un jeune Cabinet : questions sociales, affaire de Panama, embarras budgétaires.

Ne serait-il point à craindre une chute d'ici au printemps prochain ?

Or, il importe avant tout aux radicaux de pouvoir diriger les élections générales.

Mieux vaut donc octroyer quelques semaines de plus au ministère Loubet, le laisser mourir de mort naturelle et préparer dans l'ombre une combinaison ministérielle, capable de prendre vigoureusement en main les rênes du pouvoir, en mai ou juin, et de disposer, en toute sécurité d'esprit, son plan de campagne pour le renouvellement de la Chambre.

On nous a assuré que ces considérations avaient fait dire à M. Clémenceau, au sujet de la crise ministérielle en suspens : « Il ne faut pas donner encore le coup de grâce au Cabinet » et à M. Floquet : « il faut aider le ministère à prolonger son agonie ».

Le nombre des orateurs inscrits n'a pas permis à la Chambre d'en finir avec la discussion du projet sur la presse. On a été obligé de renvoyer le dénouement à une troisième séance. Mais nous ne serons donc point surpris si, après les révélations faites par certains radicaux, fidèlement rapportées plus haut, le Cabinet sortait victorieux, quoique affaibli, de cette lutte.

LE MINISTÈRE

Le ministère vivait encore hier soir, la discussion de la loi sur la presse ayant été ajournée à une troisième séance qui aura lieu aujourd'hui.

INFORMATIONS

OPTIMISME PERSISTANT

Le dernier courrier d'Indo-Chine apporte le texte d'un toast que M. de Lanessan a porté à un banquet. Le gouverneur général a dit notamment :

« La pacification est complète dans les parties riches, elle est complète en Annam et ici au Tonkin, dans toutes les provinces du Delta.

Il est temps que l'on sache que ce pays est un pays riche où l'on travaille et qui ne demande qu'à prospérer. »

Quand l'optimisme arrive à ce degré, il semble qu'il soit incurable.

À LA SUITE DES EXPLOSIONS

La location des locaux destinés aux bureaux des commissariats de police va être rendue de plus en plus difficile à la suite des explosions anarchistes. Dans plusieurs maisons occupées par les commissariats, les locataires ont adressé des pétitions aux propriétaires demandant la résiliation des baux passés avec l'administration. Citons entre autres le commissariat du quartier de Belleville nouvellement transféré rue Étienne-Dolet. Les locataires de la maison ont menacé leur propriétaire de s'en aller si le commissariat était maintenu dans l'immeuble.

UNE CONVERSION

Il n'est bruit dans la société que de la conversion à la religion catholique de M^{me} la baronne James de Rothschild.

M^{me} la baronne James de Rothschild est la

belle-fille de M^{me} la baronne Nathaniel. Son mari est mort il y a quelques années.

La nouvelle convertie a reçu le baptême dans la cathédrale de Beauvais, de la main même de l'évêque.

ÉTRANGER

LE PROJET MILITAIRE ALLEMAND

Il paraît que le nouveau projet militaire allemand rencontre de sérieux adversaires non seulement dans l'opinion publique et dans la presse, mais chez quelques-uns des gouvernements fédérés.

L'opposition de la Bavière est certaine; car, en tout ce qui concerne l'armée, on a toujours manifesté, à Munich, une vive répulsion pour l'assimilation prussienne. Un incident tout récent démontrait que les sentiments du gouvernement saxon ne sont pas plus favorables aux nouvelles charges qu'il s'agit d'imposer aux pays d'empire. Le roi de Saxe était venu, ces jours derniers, à Berlin, et Guillaume II lui avait préparé un accueil très sympathique; samedi, une représentation en son honneur avait été organisée à l'Opéra. Il n'y parut pas et l'on apprit qu'il était parti dans la journée, bien avant le moment fixé, sans que l'Empereur l'ait accompagné.

ESPAGNE. — Don Jayme, fils aîné de don Carlos, a fait tout récemment une rapide excursion dans les provinces basques. Il avait revêtu à cette occasion les vêtements du pays basque, portant comme coiffure le béret et comme chaussures les espadrilles.

Le prince qui voulait cacher son nom s'est rendu à Saint-Sébastien et ensuite à Azpertia où, au dire de la *Voz de Guipuzcoa*, il aurait laissé 40,000 pesetas pour les pauvres de cette circonscription, qui est la plus fidèle à la cause carliste, et qui a nommé, depuis nombre d'années, pour son représentant aux Cortès le baron de Sangarren.

NOUVELLES MILITAIRES

LES SOUTIENS DE FAMILLE

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée une circulaire pour faire connaître que les dossiers des demandes de congé, à titre de soutien de famille, concernant les militaires des classes de 1889 et 1890 et appartenant aux commis et ouvriers d'administration, devront lui parvenir au plus tard le 15 décembre prochain.

Les officiers généraux devront rejeter, sans en référer au ministre, toute demande de congé :

1° Qui ne sera pas accompagnée des justifications prescrites rigoureusement par la loi du 15 juillet 1889 ; 2° qui ne sera pas revêtue d'un avis favorable des chefs hiérarchiques du pétitionnaire ; 3° qui ne paraîtra pas devoir être accueillie pour tout motif à l'appréciation du commandant de corps d'armée.

LA MUSIQUE DU 400^e DE LIGNE

On écrit de Narbonne que l'enquête sur l'in-

ci-ent de la musique du 100^e de ligne est close. Le colonel a infligé quinze jours de prison à tous les musiciens et a décidé que les deux meneurs seraient traduits devant le conseil de guerre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 novembre 1892.

La Bourse croyant à un vote de confiance paraît très rassurée. Le 3 0/0 monte à 99.40 et le 4 1/2 à 103.30.

La Rente Italienne est en grande fermeté à 93.65. Les Méridionaux sont recherchés à 645.

L'Extérieure cote 62 7/8.

L'action de la Banque de France est à 3,975 fr.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,090. Certains de nos confrères publient le Crédit Foncier un télégramme des plus malveillants, relatant un propos de M. Blavier, sénateur, qui aurait affirmé dans les couloirs que la liquidation du Crédit Foncier donnerait un déficit de plus de 300 millions. Si une pareille allégation, qui ne repose sur aucun fondement, est portée à la tribune du Sénat, elle y sera l'objet d'une réfutation précise qui ne laissera aucun doute sur la fausseté des chiffres allégués. C'est aujourd'hui que le Sénat est appelé à fixer le jour de l'interpellation qui aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La Banque de Paris reste en ferme tendance à 685. La Société Générale donne lieu à des échanges au comptant à 481.25.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 786.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran se négocie à 312 fr.

Il n'y a rien de surprenant à ce que les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord, qui ont un marché très suivi à Londres, aient dépassé depuis longtemps le pair, leurs revenus variant entre 4 et 6 0/0. Le moment ne saurait être mieux choisi pour initier l'épargne française aux avantages que présentent ces titres.

Les Chemins Economiques valent 424 fr.

Chronique Locale ET DE LOUEST

CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal de Saumur sont convoqués pour demain samedi, à sept heures et demie du soir, à l'effet d'élire un adjoint en remplacement de M. Peton, démissionnaire.

La rue Dacier est-elle, oui ou non, le lieu d'exploitation assigné par la police aux demoiselles... qu'on tolère? Si oui, on devrait le dire, afin de prévenir les pères et mères de famille, qui devront consigner désormais cette rue à leurs enfants.

Musique Municipale

Ainsi que nous l'avons annoncé, le premier Concert d'hiver, offert par la *Musique Muni-*

cipale de Saumur à ses membres honoraires, aura lieu, salle du Théâtre, le vendredi 2 décembre, à 8 heures, avec le concours de M^{lle} Sauvaget, ancienne première d'Angers du Grand-Théâtre d'Angers, de M. Launay, chanteur humoristique des Salons de Paris, de M. Gabus, flûte solo de l'Association artistique d'Angers, et de plusieurs Amateurs de la ville.

Nous connaissons le programme qui est des plus attrayants et que nous publierons la semaine prochaine. Ce concert sera terminé par une opérette en un acte, *Tel maître, tel valet*, paroles de M. Léon Quentin, musique de M. Victor Robillard, jouée par deux amateurs.

LE CIRQUE PLÈGE

Nous sommes informés de l'arrivée prochaine à Saumur du Cirque Plège. M. le général commandant l'Ecole de cavalerie a autorisé le directeur de ce cirque à s'installer sur le Chardouet.

A cette occasion, disons que le Cirque Plège continue à attirer la foule à Angers.

Mardi soir, dit le *Patriote*, nous avons assisté à la représentation, et nous y avons noté quatre numéros remarquables. D'abord les deux clowns, qui sont d'une force et d'une adresse sans pareilles. En second lieu, Miss Yalo, qui exécute un travail aérien d'une hardiesse et d'une précision émouvantes. En troisième lieu, Miss Jenny, dont le travail en haute école est digne des meilleurs établissements équestres. En quatrième lieu, la pantomime le *Diable Vert*, qui est superbement montée, avec un luxe de décors et de costumes vraiment hors ligne. Ajoutez à cela les Donatos, les clowns unijambistes, dont l'agilité est extraordinaire, et le gracieux travail à cheval exécuté par M^{lle} Jeanne Plège. C'en est assez, n'est-il pas vrai, pour motiver de fréquentes visites au Cirque Plège.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Pour lundi prochain, on annonce les *Surprises du Divorce*, avec M. Yves Guillon dans le principal rôle, et les *Noces de Jeannette*.

THÉÂTRE D'ANGERS

Demain samedi aura lieu, au Grand-Théâtre, la représentation de la *Juive* avec M^{me} Guillon-Tauffenberger, la femme du sympathique directeur, et M. Engrémy, fort ténor, qui a eu des succès sur le théâtre de Nîmes.

Historique des affaires Octroi contre Chaussepied

Depuis 1887 jusqu'au 31 décembre 1891, M. Chaussepied était abonné pour la fabrication des limonades gazeuses, et pour cela il payait 550 francs par année à l'Octroi de Saumur.

L'Administration municipale précédente, voyant ce commerce aller toujours grandissant,

jugea équitable de soumettre à M. Chaussepied un abonnement pour cinq années nouvelles avec une augmentation de 100 francs par an, soit 650 francs au lieu de 550 francs.

M. Chaussepied opposa un refus parce qu'il trouvait déjà, disait-il, trop élevé le chiffre de 550 francs.

Quelques jours après, l'Administration municipale offrait de traiter pour une seule année à la somme de 600 francs.

Nouveau refus du fabricant qui déclara préférer se soumettre à l'exercice.

Pendant le premier trimestre de 1892, exercice des ateliers de fabrication conformément à la décision de M. Chaussepied.

Au cours du mois de mars de cette même année, offre nouvelle de la part de l'Administration de revenir à l'abonnement de 550 fr.

Refus nouveau de M. Chaussepied qui veut continuer à vivre sous le régime de l'exercice.

Précautions prises alors par l'Administration de l'Octroi, *procès-verbaux, conflit à l'état aigu*.

Du 1^{er} janvier au 23 septembre 1892, M. Chaussepied a payé à l'Octroi, comme droits sur la limonade, la somme de 579 fr., et il reste encore un trimestre à courir.

Les prétentions de l'Administration municipale précédentes étaient donc bien fondées.

Le procès actuel ne comporte aucune tracasserie de l'Octroi vis-à-vis d'une maison de commerce honorable, mais il y a pour l'Administration une véritable nécessité d'exiger une déclaration préalable de fabrication, car autrement elle serait désarmée et sans aucuns moyens de contrôle pour des objets qui peuvent être livrés aussitôt fabriqués à la consommation.

PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE

A leur première session de 1890, les Conseils d'arrondissement d'Angers, Saumur et Segré votèrent, sur les propositions de MM. de Piolant, Couscher de Champfleury et L. Bougère, un vœu en faveur de la protection des enfants du premier âge, conformément à la loi Roussel du 23 décembre 1874. — Le Conseil général de Maine-et-Loire adopta ce vœu le 25 août 1891. Aujourd'hui ce service est institué. Nous donnons ci-dessous les principes essentiels de cette loi :

Il est institué, dans le département de Maine-et-Loire, un service d'inspection médicale ayant pour objet la surveillance des enfants de toute origine, de la naissance à deux ans, placés hors de leur famille en nourrice, en sevrage ou en garde.

Chaque visite donne lieu à un bulletin de souche à détacher du carnet d'inspection médicale et à envoyer chaque mois à l'inspection des enfants assistés.

Le médecin-inspecteur se fait représenter, en

chaque visite, le carnet dont la nourrice doit être pourvue à peine de contravention ; il veille à l'hygiène et à l'alimentation des jeunes enfants soumis à sa surveillance.

Il rend compte en ses bulletins, et par envoi d'urgence s'il y a lieu, de tout fait qui lui paraît devoir motiver le déplacement de l'interdiction de la nourrice, ou même des poursuites judiciaires pour contraventions à la loi (nourrices dépourvues de carnet, inobservation des prescriptions de l'inspection médicale, mauvaise hygiène, alimentation solide prématurée, refus de recevoir la visite de l'inspection médicale, etc.).

En fin d'année, le médecin-inspecteur dresse un rapport général de son service, des résultats obtenus, des améliorations à réaliser. Il joint à ce rapport des propositions motivées de récompense pécuniaire en faveur des meilleures nourrices de sa circonscription, mais ses propositions ne sauraient porter sur des nourrices employant encore le biberon à tube de caoutchouc.

LES MORTS AU DAHOMEY

Sous ce titre, la *France Militaire* publie la note suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Une lettre privée annonce que le capitaine Crémieu-Foa a succombé à ses blessures au Dahomey.

» On annonce également la mort du lieutenant d'artillerie de marine Menou. »

LA COMÈTE

M. Tisserand a donné des nouvelles de la comète, qui est déjà visible à l'œil nu dans une région du ciel, restant toute la nuit au-dessus de l'horizon. Elle deviendra probablement splendide. Certains astronomes pensent même qu'elle n'est autre que la célèbre comète Biela, dont on attend le retour et qui, dans la nuit du 26 au 27 courant, doit donner naissance à un essaim d'étoiles filantes.

Il y a bien des années que l'on a assisté à un phénomène aussi curieux ; malheureusement, des nuages et des brumes obscurcissent impitoyablement notre atmosphère.

SUCCÈS D'UN ANGEVIN

Nous sommes heureux de remarquer que le candidat, reçu *premier*, à l'École des Chartes, la semaine dernière, est un de nos compatriotes, M. Paul Bonnet, du Longeron.

M. Paul Bonnet est un élève de l'Université catholique d'Angers.

M. Raimbault, vétérinaire à Thouarcé, vient de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique une médaille de bronze grand module, pour ses observations météorologiques.

Cette médaille est la récompense, bien méritée, de travaux et de recherches scientifiques et historiques, faits par M. Raimbault,

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

A l'aspect de ce visage sec et dur, et d'une hautaine et sauvage énergie, Suzanne avait senti comme un frisson de mort courir dans ses membres. Sa main, qui avait d'abord saisi vivement la poignée de la portière pour l'ouvrir, la pressait convulsivement sans songer à la tourner.

— Comme il a la physique de l'emploi ! dit à demi-voix Claire, toujours sous l'influence de son idée dominante.

Cette observation rappela Suzanne à elle-même ; elle s'élança de la calèche, et elle courut au devant du voyageur en s'écriant :

— Etes-vous bien le frère de mon père ?

— Aussi bien que vous êtes sa fille, et vous vous ressemblez comme deux gouttes d'eau.

C'était vrai, et Suzanne le savait. Elle se précipita donc dans les bras de son oncle sans hésiter davantage.

M. d'Estouville fut enchanté de cet accueil, et il ne dissimula pas la joie qu'il lui causait. Suzanne s'était remise de son émotion pénible, car la voix de son oncle venait de lui rappeler celle de son père, dont elle avait religieusement gardé le souvenir dans son cœur.

Elle présenta le chevalier à Claire ; celle-ci l'accueillit avec une politesse affectueuse, et la voiture reprit le chemin d'Enghien.

— Pardonnez-moi, mon bon oncle, de ne pas m'être trouvée à Paris à l'arrivée de la diligence. Je n'ai reçu votre lettre que ce soir à mon retour d'une course dans les environs ; par bonheur, les chevaux n'étaient pas encore dételés, et mon amie, mademoiselle de Royan, qui est la bonté même, a bien voulu consentir à remonter sur-le-champ en voiture pour venir vous chercher.

Le chevalier remercia convenablement, puis il parla de son frère en termes qui touchèrent Suzanne, il donna sur son voyage quelques détails qui intéressèrent mademoiselle de Royan, et, en attendant mieux, il prouva qu'il était homme d'esprit. Pour un début, c'était déjà quelque chose.

Quand on fut arrivé à Enghien, Claire pria Suzanne de conduire son oncle dans l'appar-

tement qui lui était destiné, et de veiller à ce qu'il ne lui manquât rien. Lorsqu'elles se séparèrent, elle lui dit à voix basse en l'embrassant :

— Je suis plus sûre de mon fait que jamais, ma chère amie. Avant quarante-huit heures, nous verrons arriver des nègres, des perroquets, des boas, et un léopard apprivoisé : les lingots et les diamants viendront ensuite.

Suzanne sourit, en accompagnant son sourire d'un mouvement d'épaules qui voulait dire : que vous êtes enfant ! Puis elle donna un bougeoir à son oncle, en prit un autre et l'accompagna dans la chambre qui lui était destinée.

Rentrée dans la sienne, et livrée à ses propres inspirations, elle retomba dans toutes ses terreurs. Elle ne s'était jamais arrêtée à l'idée que le retour de son oncle la mettrait dans une position brillante, mais elle avait rêvé une existence douce et modeste, et surtout des soins donnés à un être digne de les recevoir. Sans souffrir directement de l'hospitalité qu'elle recevait chez mademoiselle de Royan, elle pensait quelquefois que si elle était indépendante, cette hospitalité aurait plus de charme pour

elle. Maintenant, tout changeait de face. Si son oncle était riche, comme Claire le supposait, et comme elle-même le croyait un peu, elle avait d'autres craintes qu'elle ne pouvait parvenir à chasser. S'il était aussi pauvre qu'il le paraissait et qu'il n'eût pas un caractère noble et délicat, son existence allait devenir horrible, et, tout en formant la résolution d'en accepter toutes les conséquences, elle ne pouvait l'envisager sans un mortel effroi. Sa fortune personnelle se composait d'une cinquantaine de mille francs placés sur l'État, dont le revenu suffisait largement à son entretien, et lui donnerait même de quoi vivre si elle n'avait pas d'asile. Le partager avec son oncle, honorable et malheureux, lui semblerait un bonheur, mais elle n'osait s'arrêter à cette espérance. Toutes les suppositions, tous les projets, toutes les résolutions se présentèrent à son esprit et à son cœur, tantôt pour le réjouir, tantôt et plus souvent pour le désoler : elle redoutait tout sans pouvoir se rendre compte de rien. Le jour, qui la surprit au milieu de cette torture morale, lui fit prendre la détermination de s'éclaircir le plus tôt possible, et dès que les gens de la maison furent levés, elle envoya l'un d'eux chez son oncle pour le

depuis près d'un demi-siècle dans Thouarcé et les environs.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 16 novembre

AFFAIRE MERCIER. — VOLS QUALIFIÉS

L'accusé Mercier, Pierre, âgé de 35 ans, originaire de Rou-Marson, était journalier à Saumur.

Voici ce qu'on lui reproche :

Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1890, les époux Soyer, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, furent victimes d'un vol. Des malfaiteurs avaient pénétré chez eux, après avoir essayé d'abord sans succès de fracturer la porte, en brisant les volets d'une fenêtre. Ils avaient emporté divers objets mobiliers, notamment des draps, un lit de plumes, un couvre-pieds, un dessus de lit, une couverture, etc. Le tout avait une valeur de plus de 300 francs. Pour se retirer, les voleurs ouvrirent le portail du jardin en fracturant la serrure.

Les recherches faites pour découvrir l'auteur ou les auteurs de ce vol demeurèrent infructueuses. Dix mois après, M. Soyer aperçut, chez une blanchisseuse de Saint-Hilaire-Saint-Florent, le dessus de lit qui lui avait été soustrait. Cette blanchisseuse, interrogée, déclara le tenir d'une nommée Caroline Renou, femme Penot. Celle-ci assura qu'il lui avait été remis par le nommé Mercier. Des perquisitions faites, tant chez Mercier que chez la femme Penot, amenèrent la découverte, chez cette dernière, d'un lit de plumes, d'une couverture de lit et d'un pantalon.

Ces objets furent reconnus par les époux Soyer comme provenant du vol commis chez eux. Ils avaient été confiés par Mercier à la femme Penot et à son amant au moment d'une précédente arrestation dont il avait été l'objet. La femme Penot en ignorait la provenance.

Mercier prétend avoir acheté ces objets en acquérant le mobilier du nommé Mazé, aujourd'hui décédé.

Ses allégations sont inexactes, car Mazé est mort à l'hospice le 4 novembre 1890 et les objets ont été soustraits le 18 ou 19 décembre suivant.

Les affirmations des époux Soyer, dont la sincérité ne saurait être suspecte, sont d'ailleurs confirmées par la production d'un coupon de l'étoffe employée à confectionner le dessus de lit soustrait.

Mercier ne vit que de vols. Il a déjà subi six condamnations, la plupart pour vol. C'est un malfaiteur des plus dangereux.

La femme Penot, entendue comme témoin, déclare qu'elle ignorait la provenance des objets remis chez elle en dépôt.

M. Fairé lui fait demander par le président

prier de lui accorder un moment d'entretien. Le chevalier fit répondre que sa nièce pouvait se présenter chez lui quand bon lui semblerait, il ne lui demandait que quelques minutes pour se réveiller complètement.

Suzanne laissa écouter une demi-heure qu'elle employa à prier, puis elle alla résolument frapper à la porte du chevalier.

Elle le trouva encore couché, comme elle s'y attendait. Ses fenêtres, que le domestique qui était venu l'éveiller avait ouvertes par son ordre, laissaient pénétrer dans sa chambre les premiers rayons du soleil levant. On eût dit que M. d'Estouville voulait illuminer sa misère pour se dispenser de la raconter.

Ses vêtements de la veille, jetés sur un canapé avec une négligence que mademoiselle de Royan n'eût pas manqué de prendre pour de l'affectation, apparaissaient dans toute leur hideuse vérité de délabrement presque fantastique. Ils donnaient non-seulement l'idée de la pauvreté, mais encore celle du vagabondage.

Suzanne ne s'arrêta pas à cet examen, car cette misérable livrée pouvait n'être qu'un déguisement; d'ailleurs ce n'était pas la situation de son oncle qu'elle désirait connaître, c'était

si elle a subi des condamnations.

Elle répond qu'elle a été condamnée quatre fois pour vol et une fois pour excitation de mineurs à la débauche.

Au cours des dépositions, l'accusé emploie un nouveau système de défense: il prétend qu'il peut produire de nouveaux témoins.

En présence de cette attitude, la Cour renvoie l'affaire à une autre session pour supplément d'information.

LE MEURTRE DE LA RUE DE NORMANDIE A ANGERS

Dans la même audience, le nommé Thomas (Jean-Baptiste), âgé de 26 ans, domestique de ferme à la Meignanne, prévenu de meurtre sur la personne du nommé Coupelier, journalier à Angers, a été condamné à cinq ans de réclusion.

LES FÊTES DE SAINT-MARTIN A TOURS

Jamais foule plus considérable ne s'était rencontrée pour célébrer la fête de Saint-Martin.

Dimanche dernier, la ville de Tours était encombrée de visiteurs, et c'est à peine si l'on pouvait circuler dans les rues qui aboutissent à la basilique de Saint-Martin.

Les visites au tombeau étaient si nombreuses qu'on pouvait difficilement pénétrer dans l'édifice consacré au culte du grand thaumaturge des Gaules.

Ce spectacle était un démenti éclatant aux détracteurs du saint pèlerinage; ils se font tort à eux-mêmes en mettant leur mauvaise foi au service du mensonge, car tout le monde a pu voir et constater le redoublement de piété qui anime les chrétiens quand il s'agit de vénérer les reliques du patron de la Touraine et du protecteur de la France dont il fut l'un des plus grands apôtres.

Tous les jours de nombreux pèlerins viennent en foule au tombeau de Saint-Martin.

Hier encore le grand thaumaturge des Gaules a entendu les prières des fidèles de Saint-Cyr, le pensionnat des Frères, Huismes, Bourguell, Saint-Branches, Vaas et Aubigné (diocèse du Mans), Saumur (diocèse d'Angers). Ces derniers étaient plus de 1,200.

Et les feuilles libre-penseuses viennent dire, croyant le faire croire à leurs lecteurs, que la foi s'en va et que « saint Martin lui-même ne fait plus recette ».

LE DÉSTRE DE LA CRÈCHE

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« On parlait depuis quelques jours de la situation désastreuse d'une importante maison de la Crèche (Deux-Sèvres) : la maison Roulet, Texier, Chauvineau. Nous nous étions tenus sur la réserve, dans l'espoir que ces bruits n'étaient pas fondés, ou tout au moins exagérés. Mais le doute n'est plus possible. Vendredi,

son âme qu'elle voulait étudier. Elle s'approcha donc du lit, et quand elle eut attaché pendant quelques instants ses regards sur la physiologie du chevalier, elle fut obligée de s'appuyer sur le dossier d'une chaise, car elle sentait ses jambes fléchir sous elle.

Le visage de M. d'Estouville, surpris en quelque sorte au repos, portait l'empreinte de toutes les passions haineuses et violentes tombées à l'état de ruines. La férocité, le dédain, le mépris des lois divines et humaines, étaient comme incrustés sur cette face qui montrait en outre les traces profondes d'une lutte opiniâtre contre une destinée terrible et méritée. Il fallut à Suzanne la conviction instantanée que son oncle n'avait pas d'autres ressources qu'elle, pour ne pas fuir cette apparition qui lui révélait tout un avenir de malheurs et d'humiliations.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 17 Novembre 1892

3 0/0.	99
3 0/0 amortissable.	100 30
4 1/2.	105 40

une réunion des créanciers a eu lieu à Niort pour essayer un sauvetage. Un liquidateur a été désigné.

» L'émotion est profonde dans le pays, d'autant plus qu'on parle de plus de 700 créanciers et d'un passif de près de deux millions.

» MM. Roulet, Texier et Chauvineau jouissaient dans le pays et dans le parti républicain d'une grande influence. M. Roulet a été pendant de longues années maire de la Crèche, et au mois de juillet dernier, son fils fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Mazières.

UN ÉLÈVE DES JÉSUITES

Le *Soleil illustré* a publié le portrait de M. de Boisfleury, qui vient d'être reçu le premier à l'École Polytechnique avec un nombre de points qui, croyons-nous, n'avait pas été obtenu depuis bien longtemps à ce concours.

Le *Soleil illustré* fait suivre le portrait de cette notice :

« A Polytechnique, c'est un élève de Stanislas, M. Albert de Boisfleury, qui gagne la palme du vainqueur. Après avoir commencé ses études au collège Saint-Paul, à Angoulême, il passa par l'Institution Saint-Vincent-de-Paul, à Rennes, puis vint à Stanislas, d'où il est entré à Polytechnique après une année seulement de préparation. En juillet 1890, il passait, devant la Faculté de Rennes, l'examen du baccalauréat ès-lettres première partie, et il était reçu avec la mention bien; quatre mois plus tard, à la session de novembre, il se présentait devant la Faculté de la même ville pour l'examen du baccalauréat ès-sciences complet, et il obtenait la mention très bien. Au mois de juillet 1891, après avoir fait sa philosophie à Saint-Vincent, il a été reçu avec la mention bien pour l'examen des lettres deuxième partie. M. Albert de Boisfleury est [petit-fils de M. Janvier de la Motte, autrefois président du tribunal de Nantes; son père, retiré à Rennes, fut président du tribunal de Ruffec. Ajoutons que le jeune « pipo » est neveu du général de Boisfleury, qui commande une brigade d'infanterie à Chaumont. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 17 novembre. — Carmen-Marthe Sa-donne, place Dupetit-Thouars.

MARIAGE

Le 17 novembre. — François-Dosithé Percher, géomètre-expert (veuf), à Saumur, a épousé Victorine-Joséphine Doisis, sans profession (veuve), à Saint-Martin-de-la-Place.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 16 50 à 17 50	de 9 00 à 10 00
Saumur,	de 16 55 à 17 55	de 9 00 à 10 00
Cholet,	de 16 00 à 17 00	de 8 00 à 9 00
Baugé,	de 16 00 à 17 00	de 8 75 à 9 75
Segré,	de 16 50 à 17 50	de 9 00 à 10 00
Beaupréau,	de 16 50 à 17 50	de 8 50 à 9 50
Montfaucon,	de 16 50 à 17 25	de 8 50 à 9 50
Montreault,	de 16 50 à 17 50	de 8 00 à 9 00
Chemillé,	de 16 25 à 17 25	de 8 00 à 9 00
Champtoceaux,	de 16 25 à 17 25	de 8 40 à 9 40
St-Florent-le-Vieil,	de 16 50 à 17 50	de 8 50 à 9 50
Vihiers,	de 16 00 à 17 00	de 8 00 à 9 00
Brissac,	de 16 50 à 17 75	de 8 75 à 9 75
Chalonnay,	de 16 50 à 17 50	de 8 25 à 9 25
Doué,	de 16 40 à 17 40	de 8 00 à 9 00
Nantes, blés d'Amérique,	de 21 75 à 22 00	les 100 kil.
Nantes, bons blés français,	de 21 00 à 21 50	les 100 kil.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 20 novembre 1892, à 4 heures 1/2

425^e Concert populaire

Avec le concours de

M. LÉON DELAFOSSE, pianiste, premier prix du Conservatoire de Paris.

Programme

- Ouverture de la *Grotte de Fingal* (Mendelssohn), demandée.
- Concert - Stück*, piano et orchestre (Weber). M. Léon Delafosse.
- En Été* (Im Sommer) Symphonie n° 9, en mi mineur (J. Raff). — I. Une journée chaude: allegro. — II. La course des Elfes; dialogue d'Obéron et Titania: scherzo. — III. Idylle: Larghetto. — IV. La fête de la moisson: allegro (1^{re} audition en France).
- Morceaux de piano. — a. Gigue (Scar-

latti). — b. Valse ut dièze mineur (Chopin). — c. Rapsodie, la mineur (Liszt), M. Léon Delafosse.

5. *Dances hongroises*, orchestrées par Parlow (Brahms), demandées.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

FAITS DIVERS

PLUIES TORRENTIELLES

Les pluies torrentielles qui sont tombées avant-hier à Brest ont occasionné des inondations dans le quartier du Moulin-à-Poudre. Une dizaine de maisons sont gravement endommagées.

LE FILS DU RÉGIMENT

On écrit de Béziers au *Petit Marseillais* :

« Le 13^e chasseurs vient, absolument comme le 21^e de ligne du joli opéra de Donizetti, d'adopter un enfant dans les circonstances suivantes :

» Pendant les manœuvres de cavalerie qui ont eu lieu cet été au camp de Lannemezan, le 13^e chasseurs fut suivi, au départ d'un petit village, par un gamin de 12 à 13 ans, qui se rendit utile en maintes circonstances à tous les officiers et soldats. L'enfant accompagna ensuite les deux escadrons à Carmaux et arriva, en dernier lieu, à Béziers avec eux.

» M. le colonel Branche, s'étant enquis de la situation de l'enfant, qui est orphelin, l'a fait adopter par le régiment tout entier, et confié au trompette-major, Begu qui, comme le sergent Sulpice, sera chargé de son « induction ».

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 12 novembre 1892

GRAVURES

PARIS : Explosion du Commissariat de la rue des Bons-Enfants. — Vue de la cour intérieure. — Vue du bureau des Inspecteurs, où la bombe a éclaté.

DAHOMÉY : Le commandant Faurax, blessé à mort à Dogba. — Plan de la bataille de Dogba. — Les Dahoméens essayant de prendre le camp de Dogba. — Crématations des corps des Dahoméens.

PORTRAITS : Le colonel Dodds.

PORTRAITS (Nécrologie) : M. Massicault, résident général en Tunisie. — Le lieutenant d'infanterie de marine Badaire, tué à Dogba. — Le compositeur Hervé.

AFRIQUE : La mission Dybowski : Rives de l'Oubanghi. — Pays Bonjo. — Porteurs se mettant en marche. — Porteurs traversant un gué. — Campement de route. — Repas des hommes d'escorte. — Dépeçage d'un éléphant. Fumage de la viande d'éléphant. — Grande pirogue d'Alfourou.

BEAUX-ARTS : Tableau de M^{me} Real del Sartre : *Après le bal*.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Bouffes-Parisiens : *Sainte Freya*. — Nouveau-Cirque : *Papa Chrysanthème*.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — La mission Dybowski, en Afrique centrale, par A. R. — Timbres et Timbromanes, par Guy Tomel. — Chronique du Sport, par Archiduc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Créations de la famille, Bibliographie, Revue comique, etc., etc.

En supplément : *Mathilde Laroche*, roman de J. Berr de Turique; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal	Pont-l'Évêque
Comté	Romatour
Camenbert double crème	Chester
Port-Salut, from. de la Trappe	Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAUREPAIRE, Et de M^r ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN 19 LOTS

D'une MAISON

ET

De diverses parcelles de Terre et Vignes

Sises commune de Méron (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-douze;

Et à la requête de :

1^o Madame Augustine Allard, veuve de M. Pascal Robert fils, demeurant à Trézay, commune de Méron;

2^o Madame Angustine-Valentine Robert, épouse de M. Joseph Saillant, cultivateur, et de ce dernier tant en son nom personnel qu'en son nom de femme, demeurant ensemble au Coudray-Macouard,

Ayant pour avoué M^r ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Jacques Aubineau, propriétaire à Trézay, commune de Méron, au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Rémy-Charles Robert et Albert Robert, enfants issus du mariage d'entre M. et Madame Robert-Allard, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur mère, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-cinq;

2^o M. François Boussiron, cultivateur, demeurant à Courchamps, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs Robert, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-huit;

Il sera procédé, le dimanche onze décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r ANTHEAUME, notaire à Montreuil, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Méron (Maine-et-Loire).

Premier lot.

Une chambre basse, grenier au-dessus, deux écuries à côté, et deux petits toits, une cour dans laquelle est un hangar et environ vingt-sept ares cinquante centiares de terre, derrière le hangar et la cour, le tout d'un seul tenant, joignant au nord et au levant Marchand, au midi M. Poirault, et au couchant un fossé.

Mise à prix 800 fr.

Deuxième lot.

Cinquante-cinq ares trente-trois centiares de terre, au Bas-Puyou-le-Poutreau, joignant d'un côté au nord le représentant Robert, au levant le chemin, au midi M. Poirault et le représentant Robert, et au couchant Rousseau.

Mise à prix 400 fr.

Troisième lot.

Douze ares soixante-quatre centiares de terre, sis à la Douve, joignant d'un côté au levant Aubin, d'autre côté Marchand, d'un bout au nord le chemin, et d'autre bout M. Poirault.

Mise à prix 130 fr.

Quatrième lot.

Quinze ares seize centiares de terre, sis au Bas-Puy, joignant d'un côté au nord Guinefouleau, d'autre côté Maunoury, d'un bout au levant M. Poirault, et d'autre bout le chemin.

Mise à prix 400 fr.

Cinquième lot.

Vingt-six ares vingt-trois centiares de terre, en Batillé, joignant d'un côté au nord le représentant Robert, d'autre côté Alexandre Rousseau, d'un bout au levant M. Poirault, et d'autre bout le même.

Mise à prix 180 fr.

Sixième lot.

Vingt-trois ares soixante-dix centiares de

terre, à la Prée-de-Saulais, joignant d'un côté au nord Rousseau, d'autre côté Cacault, d'un bout au levant le chemin, et d'autre bout Ferrand.

Mise à prix 200 fr.

Septième lot.

Trente-quatre ares neuf centiares de terre, à la Douve, joignant d'un côté au nord Derouineau, d'autre côté Rocher, d'un bout au levant Aubineau et Rousseau, et d'autre bout le chemin.

Mise à prix 300 fr.

Huitième lot.

1. Vingt ares cinquante centiares de terre, sis aux Grands-Prés, joignant d'un côté au nord le représentant Robert, d'autre côté M. Poirault, d'un bout au levant Girault, et d'autre bout le chemin.

2. Deux ares quatre-vingt-huit centiares de terre, au même lieu, joignant d'un côté au nord M. Poirault, d'autre côté Girault, d'un bout au levant Hulin, et d'autre bout le chemin.

Mise à prix 120 fr.

Neuvième lot.

1. Vingt-un ares quinze centiares de terre, sis au Pré-de-Chien, joignant d'un côté au levant Alexandre Rousseau, d'autre côté M. Poirault, d'un bout au nord le chemin, et d'autre bout Aubineau.

2. Cinq ares soixante-dix centiares de terre, à l'Abreuvoir-aux-Pesses, joignant d'un côté au nord Auguste Boireau, d'autre côté Girardeau, d'un bout au levant Moreau, et d'autre bout M. Poirault.

Mise à prix 70 fr.

Dixième lot.

Cinquante-deux ares vingt-neuf centiares de terre, à la Chanoinerie, joignant d'un côté au nord Rousseau, d'autre côté Marchand, d'un bout au levant divers aboutissants, et d'autre bout Moreau et Aubineau.

Mise à prix 50 fr.

Onzième lot.

Vingt et un ares trente centiares de terre, à la Chanoinerie, joignant d'un côté au levant Ferrand, d'autre côté Thibault, d'un bout au nord Rousseau, et d'autre côté M. Poirault.

Mise à prix 15 fr.

Douzième lot.

Cinquante-trois ares soixante-huit centiares de terre, au Tourca, joignant d'un côté au nord Auguste Robert, d'autre côté Aubineau et Bonnet, d'un bout au levant la route, et d'autre côté Poirault et Bonnet.

Mise à prix 30 fr.

Treizième lot.

Quatre-vingt-quatre ares trente-neuf centiares de terre, à la Fendrellée, coupés par la route, joignant d'un côté au levant Aubineau, d'autre côté M. Poirault, et d'un bout au midi Merlet.

Mise à prix 60 fr.

Quatorzième lot.

Trente-six ares soixante-dix centiares de terre, sis à la Justice, coupés par le chemin de fer, joignant d'un côté au nord divers aboutissants, d'autre côté au midi Boissonneau et Ferrand, d'un bout au levant Rousseau et Boireau, et d'autre bout la veuve Verirale et Neveu.

Mise à prix 40 fr.

Quizième lot.

1^o Quarante-neuf ares neuf centiares de terre, au Buisson-l'Évêque, joignant d'un côté au levant Thibault, d'autre côté Aubineau, d'un bout au nord Neveu, et d'autre bout une charrière d'exploitation.

2^o Seize ares vingt-deux centiares de terre, sis à l'Écogne-Picault, joignant d'un côté au nord Louis Rousseau, d'autre côté Constant Mainguin, d'un bout au levant Rousseau-Aubry, et d'autre bout un chemin.

Mise à prix 40 fr.

Seizième lot.

1^o Sept ares soixante-deux centiares de terre, sise à la Fossée, joignant des deux côtés Ferrand, d'un bout M. Poirault, et d'autre bout Gault.

2^o Trente ares douze centiares de terre, au Millereau, joignant d'un côté au levant Aubineau, d'autre côté Constant Mainguin, d'autre bout au nord d'une charrière, d'autre bout Constant Mainguin et autres.

3. Vingt-trois ares vingt-huit centiares de terre, au Champ-du-Quart, joignant d'un côté au levant Rousseau-Aubin, d'autre côté Boissonneau, d'un bout au nord Auguste Rousseau, et d'autre bout Aubineau.

4. Douze ares soixante-et-onze centiares de terre, sis au Champ-du-Quart, joignant d'un côté au nord Auguste Boireau, d'autre côté Girault, et d'un bout au levant la veuve Verirale, et d'autre bout Thibault et Rousseau.

5. Treize ares soixante-et-un centiares de terre, sis au Champ-du-Quart, joignant d'un côté au nord Aubin, d'autre côté Girault, d'un bout au levant la route, et d'autre bout Robin.

Mise à prix 80 fr.

Dix-septième lot.

Quatorze ares soixante-six centiares de terre, au Casseau, joignant d'un côté au nord le chemin et Thibault, d'autre côté Aubineau, d'un bout au levant Thibault, et d'autre bout Aubineau.

Mise à prix 200 fr.

Dix-huitième lot.

Trente-neuf ares cinquante-cinq centiares de terre, sis en Griffier, joignant d'un côté au levant Aubineau, d'autre côté Brucheuau, d'autre bout au nord Mainguin, et d'autre bout M. Duveau.

Mise à prix 150 fr.

Dix-neuvième lot.

Dix-huit ares un centiare de vigne, aux Fougères, joignant d'un côté au levant Chevalier et autres, d'autre côté M. Ecot, d'un bout au nord Blain, et d'autre bout M. Ecot.

Quatre ares cinquante centiares de vigne, aux Chauffeaux, joignant d'un côté au levant

Nasly, d'autre côté Robineau, et d'autre côté au midi le chemin.

Mise à prix 160 fr.

Total des mise à prix : trois mille cent vingt-cinq francs, ci. 3,125 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^r ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M^r GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, Et de M^r BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Le dimanche 20 novembre 1892, à midi

AU BOURG DE BRAIN

Après le décès de M^{me} veuve

CHAPIN-CAILLÈRE.

ON VENDRA :

Divers meubles meublants et objets mobiliers, tables, armoires, buffets, tables de jeu, glaces, une grande quantité de linge, six lits complets avec draps, couvertures, matelas, couvertures, le tout en très bon état, batterie de cuisine, bois de chauffage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, et 10 0/0 en plus pour les frais.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Etude de M^r BENARDEAU, notaire à Moulillerne.

A VENDRE A L'AMIABLE

La Propriété du Château de la Touche, située près le bourg de la commune de Moulillerne, à 5 kilomètres de la gare de Linières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant : 1^o Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 10 hectares 35 ares H. A. G. 43 centiares, ci. 10 35 43

2^o Et la FERME DE LA TOUCHE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 15 hectares 82 ares 47 centiares, ci. 15 82 47

Total des contenances : 26 hectares 47 ares 60 centiares, ci. 26 17 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^r BENARDEAU.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Eminenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.